

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

En 2026, dans le contexte de mise en œuvre des actions de la feuille de route 2021–2030 et de la transition entre deux cycles de projets européens, l'EPM consolide sa reconnaissance en tant qu'acteur européen et méditerranéen majeur et chef de file de coopérations territoriales ambitieuses.

Cet exercice budgétaire s'inscrit dans la continuité de la Présidence des Îles Baléares et marque une étape charnière pour l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (EPM), avec la clôture de plusieurs projets européens d'envergure et la préparation d'une nouvelle phase de positionnement stratégique sur les programmes européens à venir.

L'année 2026 sera marquée par la clôture de cinq projets européens majeurs – **CESAM, Fashion Forward, Locall4Flood, Carbon Farming** et **Smart Green Water** – qui ont permis d'atteindre des résultats concrets dans les domaines de l'innovation, de la prévention des risques, de la gestion durable de l'eau, de la transition agricole et de la transformation écologique des filières économiques.

La coordination de **l'Aire fonctionnelle littoral Est (AFLE)**, assimilable à un mini programme, est programmée sur 7 ans. 2026 sera marquée par la programmation de 4 projets supplémentaires.

Par ailleurs, 3 nouveaux projets européens ont débuté ou vont débuter cette année :

- **TERRA-MED** dans le cadre de l'appel à projets **MSCA Cofund** afin de financer 33 cotutelles de thèses sur le territoire de l'Eurorégion. Le **projet TERRA-MED** est approuvé (décision du 18 novembre). Il s'agit de la première candidature de l'Eurorégion sur ce type de programme réputé difficile d'accès et le projet est retenu dès la première fois. Cela souligne la qualité et le savoir-faire de la structure sur les appels à projets européens.
- Le projet **ERASMUS+** pour aider à l'animation de **l'AEJ**. Projet que nous avons présenté une première fois début 2025 sans succès et une deuxième fois en octobre dernier. Ce projet a débuté en février 2026 et va permettre de financer les mobilités de jeunes de l'AEJ et même au-delà pendant 18 mois. Grâce à ce projet l'Eurorégion donne à l'AEJ les moyens de ses ambitions.

- **LIFE GOV KIDS (LIFE)** : Projet de 36 mois visant à rapprocher la gouvernance de l'eau des pratiques citoyennes quotidiennes. Il combine gouvernance participative, éducation, ludification et innovation numérique pour impliquer les enfants, les familles, les écoles, les municipalités et les communautés dans la cocréation de solutions durables pour une utilisation optimale de l'eau.

Enfin, dans le cadre de la poursuite de son action engagée à travers le projet B-solutions "France-Spain tax and administrative limits", l'Euroregion a déposé le projet **EuroEGTC** qui permettra d'élaborer **une proposition de statut pour les professionnels travaillant dans les Groupements européens de coopération territoriale**. L'ensemble des GECT des Pyrénées sont partenaires du projet dont le GECT Hôpital de Cerdagne est Chef de file (résultats au printemps 2026).

L'EPM est aussi **associée à 3 projets de l'appel gouvernance du nouvel Interreg EUROMED**, ce qui lui donne accès en première main à toute l'information des projets menés sur le bassin Méditerranéen.

Enfin, l'EPM est associée au projet Life **Pyrénées4Climat de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC)** afin de bénéficier des synergies sur la thématique climat sur le Pyrénées en lien avec la Méditerranée, ainsi qu'au projet **Trampoline 2 (Poctefa)** dont l'objectif est de renforcer le réseau des acteurs du conseil et de l'accompagnement des jeunes pour en faire le cœur de la coopération pour une mobilité transfrontalière, en favorisant leur inclusion sur le marché du travail. Par ailleurs, l'EPM est aussi associée au projet **REDEEM (EUROMED)** piloté par l'agence maltaise de l'eau et de l'énergie qui a pour objectif d'améliorer la résilience hydrique et la santé des écosystèmes des zones rurales.

Conformément à la feuille de route 2021–2030, l'EPM entend se positionner de manière proactive sur les nouveaux appels à projets de la programmation européenne 2028–2034, en cohérence avec les priorités climatiques, énergétiques et sociales de l'Union européenne. Cette anticipation stratégique est essentielle, les financements européens représentant une part prépondérante et structurante du budget de l'établissement.

C'est dans ce contexte que l'exercice budgétaire 2026, dont les orientations ont été débattues en séance du 15 décembre dernier, mettra en œuvre la feuille de route à travers le plan d'action 2025–2027.

Pour rappel, le budget est l'acte par lequel l'assemblée prévoit et autorise les dépenses et recettes de l'exercice. Il est prévu pour la durée d'un exercice du 1er janvier au 31 décembre. Des modifications permettant d'ajuster les crédits peuvent être apportées au budget pour régler les dépenses avant le 31

décembre. Le budget est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Chacune d'entre elles comporte un volet dépenses et un volet recettes. Les dépenses et recettes prévisionnelles doivent être évaluées de façon sincère avec les deux sections en équilibre.

Toutefois, en application de l'article L.1612-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un budget n'est pas considéré comme en déséquilibre lorsque :

- La section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent.
- La section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des deux sections, des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent.

Le budget est voté par chapitre budgétaire en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.

Le nouveau cadre budgétaire est fonctionnel et permet une analyse financière par action, par politique publique, et par nature des dépenses et recettes.

Dans cette optique et dans le respect de la nouvelle instruction comptable M57, la présentation budgétaire ci-après propose donc une présentation sous deux angles :

I - La présentation par nature.

II - La présentation croisée fonctionnelle dite analytique.

Le présent rapport s'appuie sur la maquette budgétaire pour la présentation par nature et le vote formel par chapitre.

I La présentation par nature

La présentation par nature concerne, comme son nom l'indique, le type de dépenses et de recettes prévues. Cette présentation est ici faite par section, chapitre budgétaire, en dépenses et en recettes. Cette présentation comprend donc à la fois le volet régalién de fonctionnement de l'établissement et le volet opérationnalité du plan d'action.

Le **budget primitif 2026** est proposé en section de fonctionnement à hauteur de **3 406 350,18 € en recettes** (incluant les excédents reportés et les fonds européens des projets programmés), et **2 532 036,02 € en dépenses** (incluant les reversements des fonds européens aux partenaires de certains projets dont nous sommes chef de file), considérant les recettes de certains projets européens reçues en 2023 et qui seront reversées en 2026 en particulier les fonds pour CESAM consacrés aux entreprises du territoire (900 000 € dont 50% seront reversés en 2026, soit 450 000 € sur ce budget).

A noter que les paiements des projets issus de l'appel à projets culture sont versés à N+1 et N+2, ce qui modifie la lecture du budget avec des excédents reportés plus ou moins importants. Vient s'ajouter à cela les versements de fonds européens à effectuer pour les paiements finaux du projet CESAM. En 2026, 450 000 € seront consacrés au solde de l'appel à projets en faveur des entreprises de l'agroalimentaire du territoire.

La section d'investissement est quant à elle proposée en équilibre à hauteur de 129 719,32 € en recettes et en dépenses reprenant les excédents des exercices précédents et correspondant à 61% de dépenses corporelles et 39% incorporelles.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'établit au budget primitif de l'exercice à hauteur de **3 406 350,18 €** incluant les excédents reportés (**2 003 115,92 €** en recettes nouvelles et **1 403 234,26 €** d'excédent reporté) des années précédentes, les fonds européens des projet, CESAM, Locall4Flood, Carbon Farming, Smart green Water, Fashion Forward, AFLE, et AEJ Erasmus+. Les recettes des projets européens MSCA Cofund TERRA-MED, et LIFE-GOV-KIDS, ne seront effectives qu'à N+1. En dépenses, la prévision s'établit à hauteur de **2 532 036,02 €** soit une hausse de 30% par rapport à l'exercice précédent (1 943 461 €) liée en partie à l'étalement des paiements du cascade funding et du versement du solde CESAM.

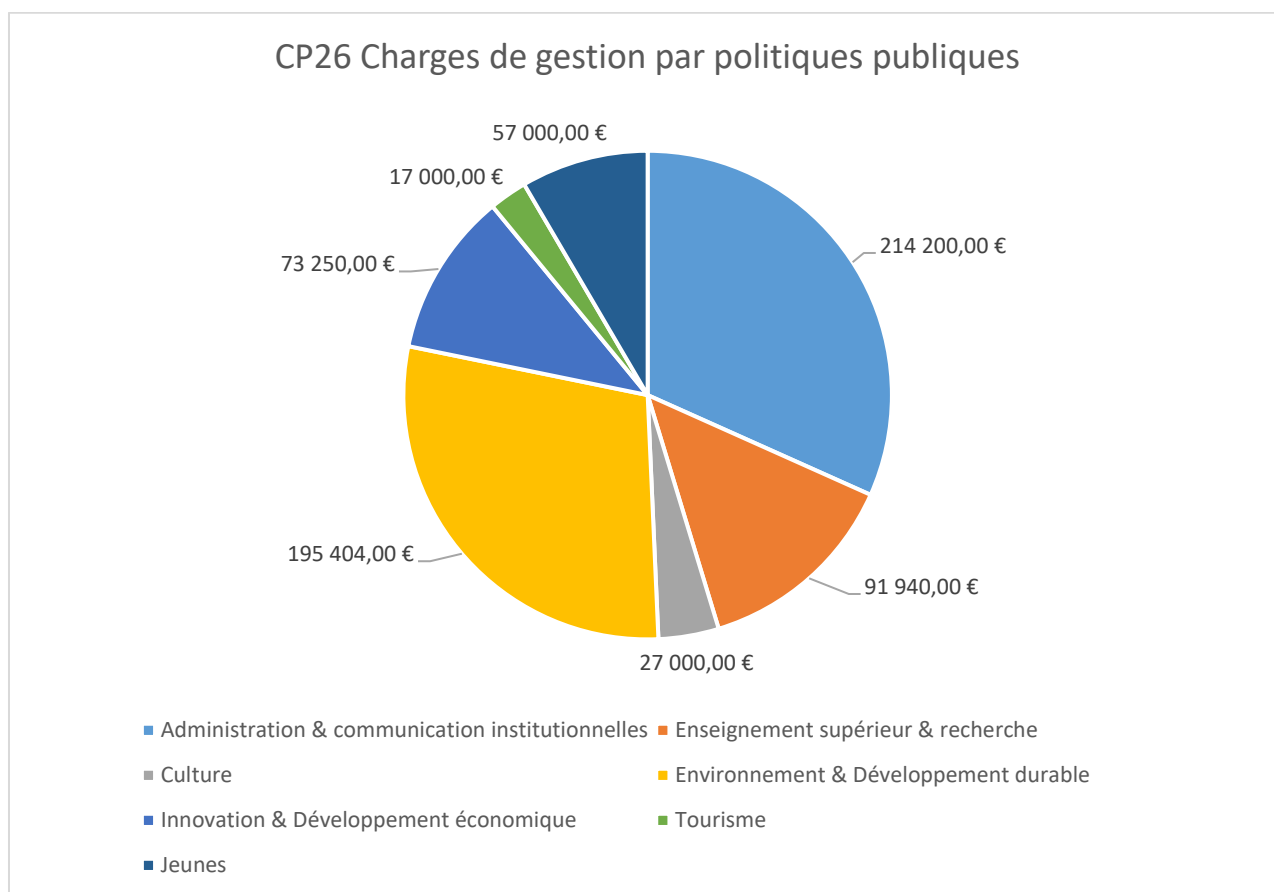
A-I. Les dépenses

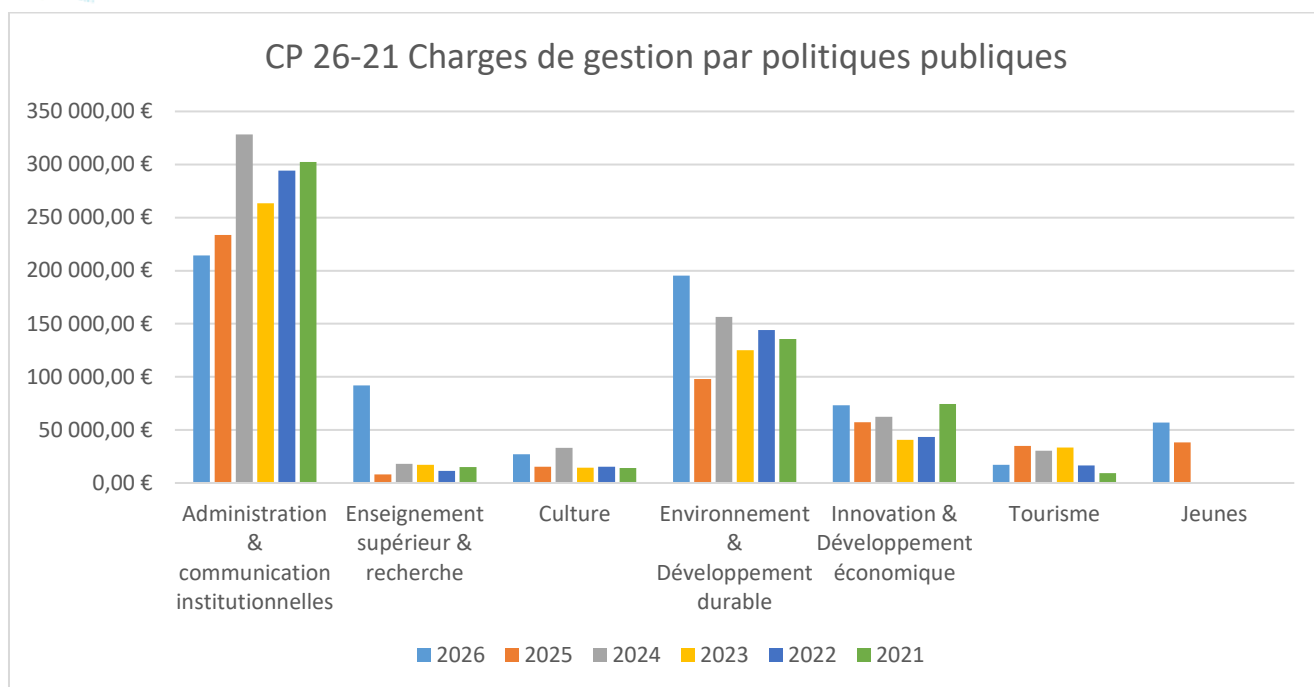
1. Les charges à caractère général (D011)

Ce chapitre est proposé à hauteur de **675 794 €** en hausse par rapport à l'exercice précédent (**484 873 €**), ce qui est logique car il y aura 3 nouveaux projets européens à gérer en 2026 en plus de la clôture de 5 projets et la continuité de l'AFLE. Le nombre de projets et le nombre d'actions impactent structurellement les charges à caractère général, notamment pour les prestations de services, d'études, de communication, de traduction, de déplacements ou de logistique. En contrepartie, ces dépenses seront couvertes par des recettes en fonds européens à hauteur de 65 à 80 %.

Par ailleurs, la part consacrée aux frais du siège à Perpignan est en très légère hausse, à **136 000 € (135 000 € en 2025)** en raison de l'inflation généralisée (assurance, entretien, électricité, etc.). Les efforts d'économie réalisés sur ces charges sont significatifs et démontrent une saine gestion et une maîtrise du budget, en relation avec les participations des membres qui ne permettent toujours pas de couvrir l'intégralité des dépenses dites statutaires (RH + frais administratifs et communication).

Par ailleurs, en regardant le budget par politiques publiques (ou commissions), on constate qu'en termes de prestations de services et dépenses pures c'est dans l'administration et la communication qu'il y a le plus de dépenses prévisionnelles, ce qui est un constat valable tous les ans en ce sens où l'Eurorégion est une collectivité de service qui fait peu d'investissements. Les dépenses se concentrent sur l'administratif puis sont ventilées par commissions en fonction des actions et des projets à réaliser, notamment pour les prestations intellectuelles ou techniques liées aux projets européens. La commission environnement présente elle aussi un niveau important de dépenses (le 2^{ème} par politiques publiques) du fait du nombre de projets européens relevant de cette commission mais aussi des actions comme Let's clean Up Europe. La partie consacrée à l'enseignement supérieur et la recherche augmente fortement du fait des premières dépenses à engager pour le projet TERRA-MED.





Toujours au niveau des charges de gestion de l'administration générale, les charges de structure du siège représentent 20,12% des dépenses totales de gestion (et 63,49% de la partie Administration et communication) stables par rapport à 2025, à hauteur de 136 000 €.

A noter la baisse des dépenses de communication qui s'établissent à hauteur de 36 000 € en 2026 (41 800 € en 2025). En 2026, l'essentiel des tâches de communication seront directement pris en charge sur les projets européens (et couvertes donc en partie par des fonds européens en recettes).. Le budget 2026 sur ce chapitre correspond à une année classique de fonctionnement en communication pour l'Eurorégion.

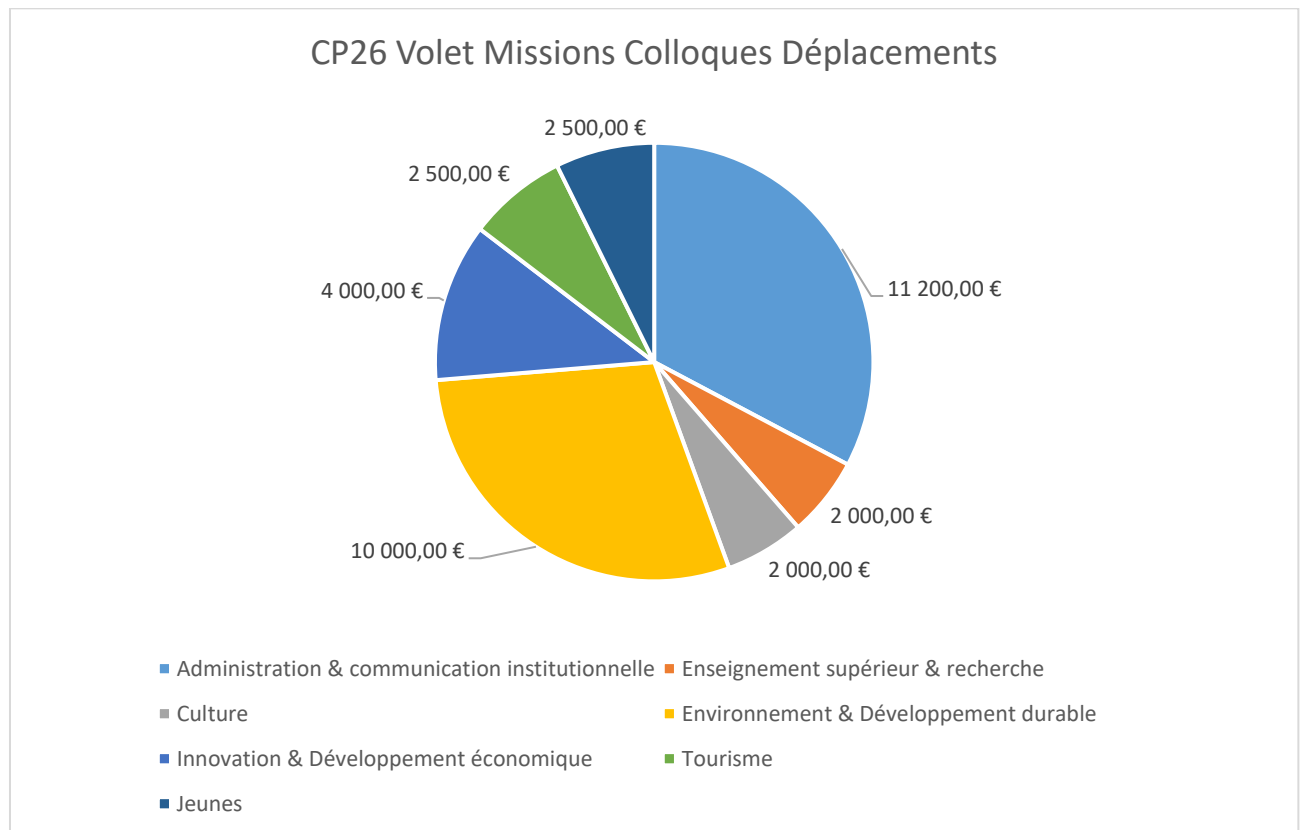
Par ailleurs, il faut noter une action exceptionnelle en 2026 consacrée aux 15 ans de l'APC Culture, avec un événement qui se déroulera aux Baléares dans le cadre de la Présidence et pour lequel les jeunes de l'AEJ seront aussi invités à participer. Le projet AEJ ERASMUS + permettra de financer les déplacements des jeunes de l'AEJ pour leurs assemblées générales mais aussi pour des actions plus ponctuelles comme la visite des institutions européennes.

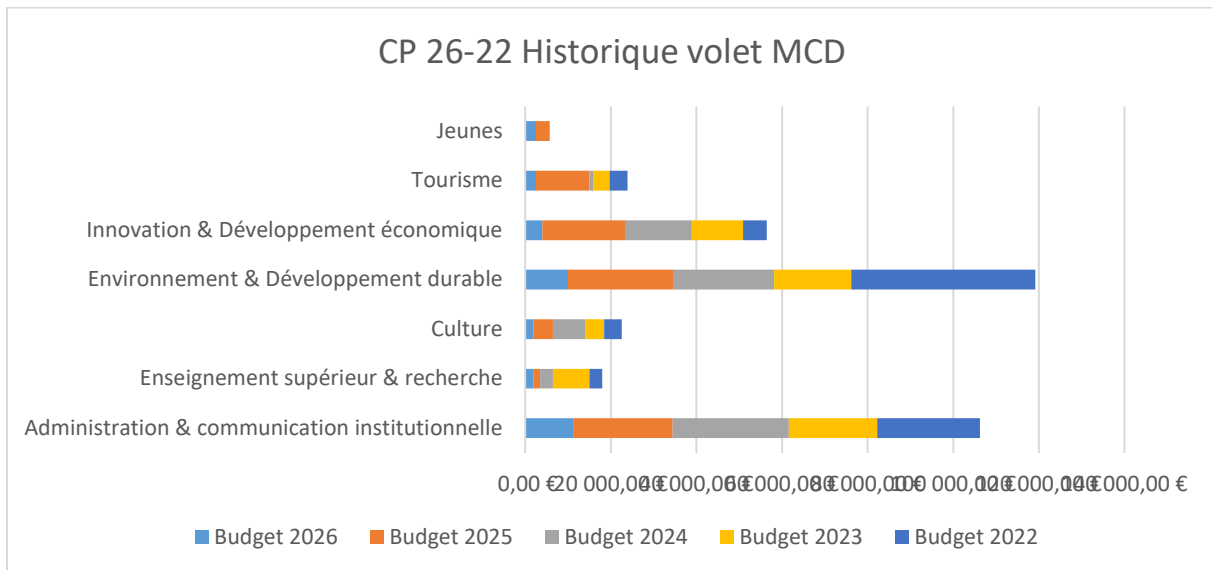
Le volet Missions-Colloques-Déplacements (MCD) intègre l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation d'évènements par l'établissement, ceux parmi lesquels l'établissement est invité ou partenaire, et bien évidemment, les frais de mission et déplacement qui en découlent pour les agents du GECT. L'historique permet de constater l'impact qu'a ce poste sur les dépenses de gestion. Conformément aux nouveaux modes d'organisation et de développement, la visioconférence est privilégiée en fonction de la nature des réunions, et ce afin de maîtriser ce poste de dépenses qui peut rapidement augmenter en lien avec le

nombre de projets en gestion et l'inflation. Ce volet n'intègre pas les dépenses de déplacement de l'Assemblée eurorégionale des jeunes (AEJ) ou des personnalités extérieures au GECT qui sont prises sur une autre ligne de dépenses.

Du fait du nombre de projets UE se clôturant en 2026, ce poste de dépenses baisse avec un niveau prévisionnel de 34 200 € renforçant ainsi l'idée d'une Eurorégion sobre sur le plan carbone. Par ailleurs, près de 65% de ces frais de déplacements seront pris en charge ou remboursés à travers les fonds européens des projets en cours d'exécution.

CP Volet missions, colloques, & déplacements M-C-D	Budget 2026	Budget 2025	Budget 2024	Budget 2023	Budget 2022
Administration & communication institutionnelle	11 200,00 €	23 228,61 €	27 200,00 €	20 600,00 €	24 000,00 €
Enseignement supérieur & recherche	2 000,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €	8 500,00 €	3 000,00 €
Culture	2 000,00 €	4 500,00 €	7 600,00 €	4 351,86 €	4 100,00 €
Environnement & Développement durable	10 000,00 €	24 500,00 €	23 667,18 €	18 000,00 €	43 000,00 €
Innovation & Développement économique	4 000,00 €	19 320,70 €	15 618,00 €	12 000,00 €	5 500,00 €
Tourisme	2 500,00 €	12 500,00 €	1 000,00 €	3 710,00 €	4 200,00 €
Jeunes	2 500,00 €	3 200,00 €			
Total	34 200,00 €	88 749,31 €	78 085,18 €	67 161,86 €	83 800,00 €





2. Les charges de personnel (D012)

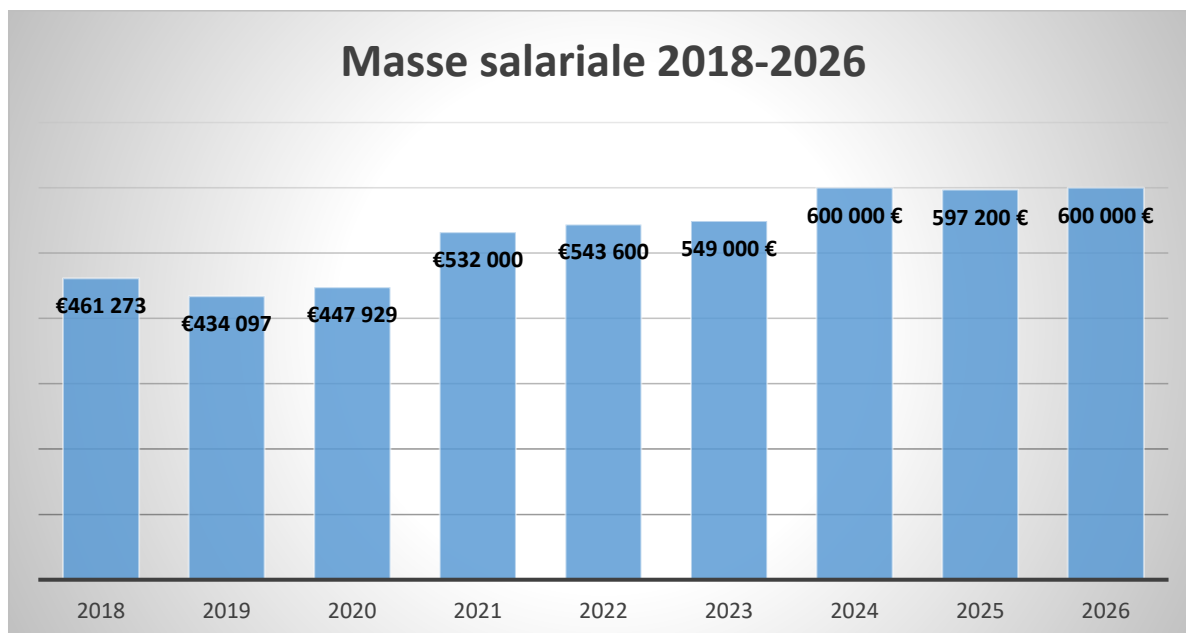
Ce chapitre est proposé à hauteur de 600 000 € stable par rapport à l'exercice précédent, et conforme à la prospective élaborée lors de la restructuration. Cette prévision prend ainsi en compte à la fois le niveau de réalisation 2025, le glissement vieillesse technicité (GVT), les revalorisations du point d'indice, et les changements intervenus.

Cette masse salariale traduit à la fois l'ambition de l'établissement et sa volonté de porter la nouvelle feuille de route et les nombreux projets européens. **Cette masse salariale est co-financée par les fonds européens à hauteur de 35%** (stable par rapport à 2025 du fait des recettes intermédiaires ou finales des projets Locall4Flood, Carbon Farming, Smart Green Water, Fashion Forward, CESAM, AFLE). Cela constitue une bonne base afin de financer une partie des ressources humaines et correspond bien à la stratégie de la Direction afin de compenser notamment le déséquilibre entre les participations statutaires des membres et le niveau de dépenses sur le volet fonctionnement.

L'effectif 2026 devrait être constitué de 10 agents + 1 stagiaire en communication (2 X 6mois), 1 stagiaire sur le projet TERRA-MED, 1 stagiaire sur le projet AEJ ERASMUS+ basé aux Baléares, dont 1 Secrétaire général, 1 Responsable administratif et financier, 3 chargés de projets, 1 chargée de communication, 2 assistants projets, 1 assistante gestion administrative, 1 coordonnateur budgétaire et ressources humaines, et 3 stagiaires, soit 10 agents dont 4 agents statutaires et 6 contractuels, et une bonne stabilité des effectifs, signe d'une administration qui fonctionne bien et qui est attractive.

Par ailleurs un volontaire Interreg (Interreg Volunteer Youth) viendra appuyer l'équipe en 2026 comme sur les 2 exercices précédents pour la gestion de l'Aire

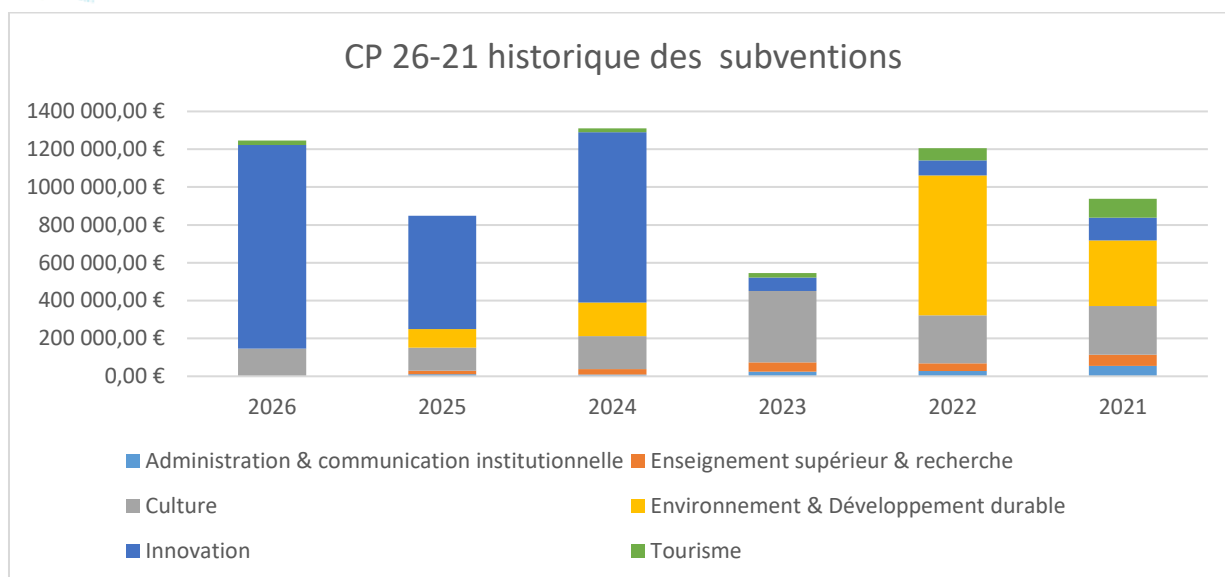
Fonctionnelle Littoral Est (AFLE). Aucun salaire à verser. L'indemnité de ce volontaire est prise en charge par l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE/AEBR). Cette expérience a été très positive en 2024 et 2025 ce pourquoi elle est renouvelée.



3. Les autres charges de gestion courante (D65)

Ce chapitre est proposé à hauteur de **1 245 542,02 €** en nette hausse par rapport à l'exercice précédent (**848 518 €**) et correspond principalement aux subventions de l'appel à projets CESAM en faveur des entreprises de l'agroalimentaire du territoire (450 000 € en 2026), aux reversements du solde des subventions CESAM en faveur des partenaires, au paiement des subventions en faveur des projets issus de l'appel à projets Culture et de CREAOCAT (langues), ainsi qu'aux paiements des projets de l'appel à manifestation d'intérêts Gastronomie.

Autres charges de gestion courante par politiques publiques	2026	2025	2024	2023	2022	2021
Administration & communication institutionnelle	0,00 €	10 243,94 €	9 450,00 €	24 127,00 €	28 100,00 €	54 100,00 €
enseignement supérieur & recherche	0,00 €	20 000,00 €	28 350,00 €	50 000,00 €	40 000,00 €	60 000,00 €
Culture	145 767,02 €	120 358,76 €	173 659,28 €	377 430,89 €	254 000,00 €	256 500,00 €
Environnement & Développement durable	0,00 €	98 896,39 €	179 125,63 €	0,00 €	739 040,02 €	347 000,00 €
Innovation	1 077 275,00 €	599 019,00 €	900 000,00 €	70 000,00 €	80 000,00 €	120 000,00 €
Tourisme	22 500,00 €	0,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €	65 000,00 €	100 000,00 €
Total	1 245 542,02 €	848 518,09 €	1 310 584,91 €	545 557,89 €	1 206 140,02 €	937 600,00 €



4. Les charges financières (D66)

Ce chapitre n'enregistre aucune proposition d'ouverture de crédits.

5. Les charges exceptionnelles (D67)

Ce chapitre n'enregistre aucune proposition d'ouverture de crédits.

6. Le virement à la section d'investissement (023)

Ce chapitre est de 0 € dans la mesure où la section d'investissement apparaît déjà en équilibre.

7. Les opérations d'ordre entre sections (D042)

Ce chapitre est proposé à hauteur de **10 700 €** en baisse par rapport à l'exercice précédent (12 800 €). Il comprend les dotations aux amortissements relatifs au matériel informatique et au mobilier nécessaires au siège de Perpignan. Cette baisse intègre les investissements constatés au compte financier unique 2025 notamment l'équipement informatique et téléphonique.

A-II. Les recettes

1. Les dotations, subventions et participations (R74)

Ce chapitre est proposé à hauteur de **2 003 115,92 €**, en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent (1 209 100 €) du fait en grande partie des financements obtenus à travers nos projets européens.

Les participations statutaires sont stables en 2026 et restent au même niveau qu'en 2025 si ce n'est sur la Commission enseignement supérieur et recherche pour laquelle les participations des membres augmentent en raison des besoins de l'Eurorégion en cofinancement du projet TERRA-MED (MSCA Cofund), l'ensemble

des fonds européens obtenus sur ce programme étant destiné aux partenaires (Universités essentiellement).

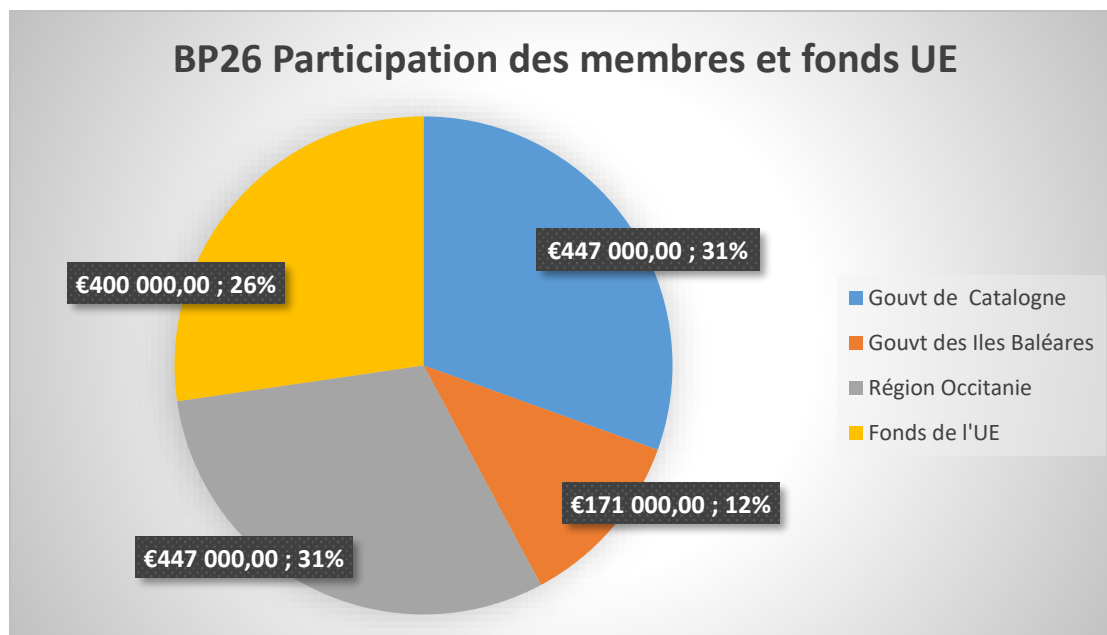
Les participations sur les autres commissions restent stables par rapport à 2025 et permettent notamment de financer l'appel à projets culture, CREAOC CAT, l'AMI Gastronomie, ou les diverses prestations pour les projets européens en cours d'exécution.

Enfin la part des fonds européens dans le budget de l'établissement se situe à un très bon niveau en 2026 à 938 115,92 € en considérant les fonds qui seront reçus au titre du solde du projet CESAM mais seront immédiatement reversés aux partenaires du projet en fonction de leur niveau de certification de dépenses. Après retraitement de ces mouvements financier, la quote part au bénéfice de l'Eurorégion se situe à près de 400 000 € avec le solde de CESAM, et les paiements intermédiaires de Locall4flood, Carbon farming, fashion Forward, Smart Green Water, AFLE, Erasmus+.

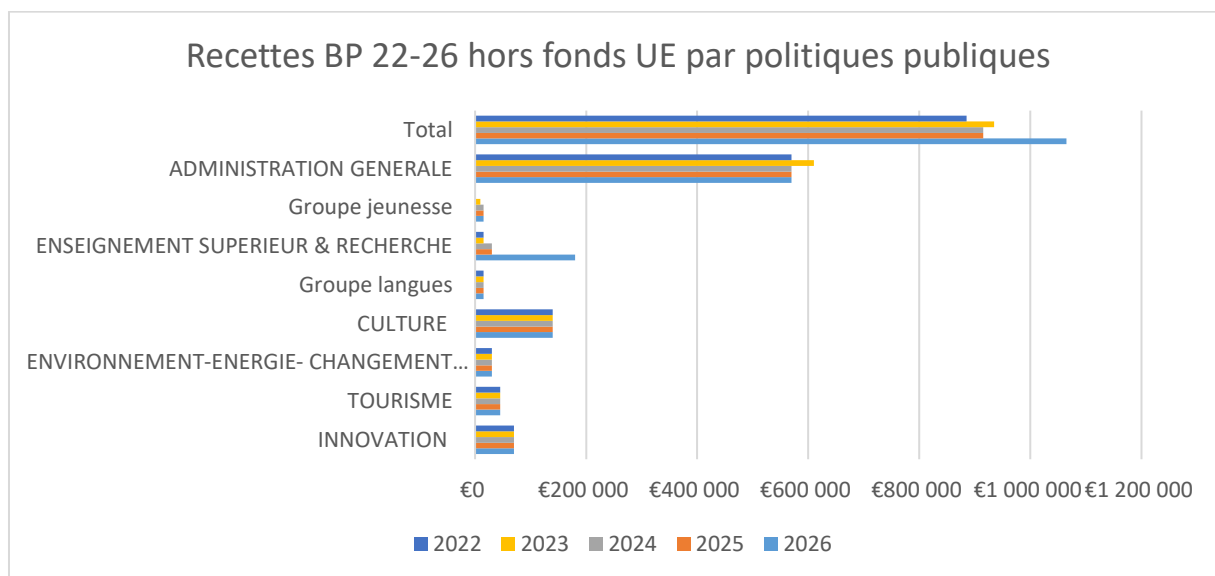
Recettes propres de l'Eurorégion PM 2026

Recettes de participations des membres BP2026	INNOVATION	TOURISME	ENV-ENERGIE- CHGT CLIMATIQUE	CULTURE	Groupe Langues	ENS SUP & RECH	Groupe Jeunesse	AD GENERALE	Total
Gouvt de Catalogne	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	72 000,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	447 000,00 €
Gouvt des Iles Baléares	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €	5 000,00 €	36 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €	171 000,00 €
Région Occitanie	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	72 000,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	447 000,00 €
Fonds de l'UE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	294 108,10 €	938 115,92 €
Total	70 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €	140 000,00 €	15 000,00 €	180 000,00 €	15 000,00 €	864 108,10 €	2 003 115,92 €

La part des fonds européens net pour l'Eurorégion augmente de 35% en 2026 et représente désormais plus du quart des recettes de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée. Ces chiffres sont positifs mais peuvent démontrer cette dépendance structurelle aux fonds européens pour faire fonctionner correctement l'établissement.



Hors Commission enseignement supérieur, on constate une nette stabilité dans les participations des membres que ce soit au niveau des commissions ou de l'administration générale. L'administration générale étant le plus gros poste de dépenses, c'est naturellement là où il y a le plus de participations, viennent ensuite la commission Enseignement supérieur pour financer TERRA-MED puis culture afin d'apporter le financement des appels à projets. La commission environnement sur laquelle il y a une majorité de projets européens n'est pas la commission où il y a le plus besoin de participation car les cofinancements sont essentiellement apportés en ressources humaines à travers l'administration générale et la part UE permet de couvrir les besoins en prestations.



2. L'excédent de fonctionnement reporté (R002)

Après adoption du compte financier unique 2025, l'excédent de fonctionnement reporté s'établit à hauteur de **1 403 234,26 €** en baisse par rapport à l'exercice précédent (**1 897 960 €**), et **1 522 253,58 €** en considérant l'investissement, dans la mesure où les acomptes du projets CESAM (incluant les fonds destinés à l'appel à projets en faveur des entreprises de 900 K€) et ont été versés en 2023 et sont reversés aux partenaires et aux entreprises de 2024 à 2026, voire 2027. Comme pour tous les projets en gestion directe par la Commission européenne, l'ensemble des fonds du projets sont versés au Chef de file qui a la charge de reverser directement aux partenaires. Cela induit des recettes importantes en fonds UE mais aussi des reversements importants sous le chapitre des subventions (065). Les chiffres comptables de ces lignes budgétaires s'en trouvent donc fortement impactés.

Dans une approche analytique, il est également important de rappeler qu'est prélevé sur les excédents de fonctionnement des commissions une quote-part de 5 à 10% des dépenses réelles exécutées dans l'année au titre de la « contribution » au fonctionnement de l'établissement assuré par l'administration générale, pour

les frais administratifs et désormais pour les frais de ressources humaines (une partie du salaire du Chargé de projets affecté à la commission concernée) et ce afin d'équilibrer autant que possible les dépenses administratives qui ne sont pas financées complètement par les recettes statutaires. A noter que la part RH n'est prélevée que s'il n'y a pas de projet européen dans la commission concernée permettant de financer une partie de cette dépense. Lorsque les recettes UE sont payées à l'Eurorégion, une quote-part correspondant aux ressources humaines et aux frais administratifs est prélevée pour être affectée à la partie administration et communication.

Dans ces conditions, l'excédent de fonctionnement au compte financier unique 2025 et inscrit au budget 2026 au R002 se répartit comme suit :

002 Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté 2025									
	Administration & communication	Culture	Environnement Energie Changement climatique	Enseignement supérieur et recherche	Innovation & Développement économique	Tourisme	Jeunesse	Fonds stratégique	Total
EFR Brut 31/12	153 676,71 €	301 109,00 €	-5 575,00 €	49 461,00 €	459 381,00 €	167 143,00 €	639,00 €	277 399,55 €	1 403 234,26 €
Apport FS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EFR net R 002	153 676,71 €	301 109,00 €	-5 575,00 €	49 461,00 €	459 381,00 €	167 143,00 €	639,00 €	277 399,55 €	1 403 234,26 €

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est proposée en équilibre à hauteur de 129 719,32 € en recettes et en dépenses, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (120 000 €). Il s'agit de dépenses correspondant à 61,5% de dépenses corporelles et 38,5% incorporelles.

B-I. Les dépenses

1. Les immobilisations incorporelles (D20)

Ce chapitre intègre les prévisions de dépenses relatives au maintien des licences informatiques et frais liés aux sites internet de l'EPM et des projets européens. Le montant total de ce chapitre s'établit à hauteur de 50 000 €.

2. Les immobilisations corporelles (D21)

Ce chapitre comprend de nouveaux crédits nécessaires au matériel informatique et téléphonique dédié au personnel et à divers matériels de bureau. Le montant total de ce chapitre s'établit à hauteur de 79 719,32 €.

B-II. Les recettes :

1. Le solde d'investissement reporté (R001)

Le solde d'investissement final 2025 repris aux recettes de l'exercice 2026 est de 119 019,32 €.

2. Les dotations, fonds divers et réserves (R10)

Ce chapitre est proposé à hauteur de 0 € dans la mesure où le compte administratif n'a pas établi de besoin de financement de la section d'investissement.

3. Les opérations d'ordre entre sections (R040)

Ce chapitre est proposé à hauteur de 10 700 €. Il s'agit d'une écriture financière d'opération d'ordre entre section d'amortissement des biens en corrélation avec la prévision inscrite au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

4. Le virement de la section de fonctionnement (R021)

Ce chapitre est proposé à hauteur de 0€ dans la mesure où la section d'investissement est en équilibre.

B La présentation croisée fonctionnelle des crédits de paiements (CP) par actions :

Les dépenses sont comptabilisées par :

- Nature de la dépense
- Service
- Fonction (au sens de la commission à laquelle les crédits se rattachent et de la politique publique pour laquelle la dépense est exécutée)
- Action (de façon plus précise afin de mesurer l'impact du plan d'action).

Les charges de personnel sont comptabilisées au niveau de la fonction relative à l'administration générale.

		2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026 (hors fonds UE)
Administration & communication	Dépenses	750 671	756 655	879 506	868 036	776 622	814 210
	Recettes	793 692	709 960	800 756	740 028	942 906	636 300
	Excédent reporté	43 021	-3 674	56 276	50 420	153 676	153 676
Culture	Dépenses	140 778	150 679	127 679	152 819	111 175	172 757
	Recettes	136 500	155 000	155 000	155 000	155 000	155 000
	Excédent reporté	273 463	277 784	265 104	257 285	301 109	301 109
Environnement Energie Changement climatique	Dépenses	421 512	317 111	82 935	87 027	205 472	195 404
	Recettes	58 167	389 694	38 000	74 646	47 440	30 000
	Excédent reporté	174 351	246 934	174 838	152 458	-5 575	-5 575
Enseignement supérieur et recherche	Dépenses	64 014	8 866	29 848	6 787	25 255	91 840
	Recettes	15 000	15 000	15 000	25 000	30 000	180 000
	Excédent reporté	59 216	65 350	36 503	44 716	49 461	49 461

Innovation & Développement économique	Dépenses	183 245	40 783	483 993	165 425	605 048	1 150 525
	Recettes	58 539	70 000	1 561 237	75 000	70 885	70 000
	Excédent reporté	191 956	221 173	1 183 969	993 545	459 381	459 381
Tourisme	Dépenses	71 174	35 444	16 000	22 660	0	39 500
	Recettes	35 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
	Excédent reporté	79 948	89 504	109 803	122 143	167 143	167 143
Jeunesse	Dépenses					14 361	57 000
	Recettes					15 000	15 000
	Excédent reporté					639	639
Fonds stratégique		277 400	277 400	277 400	277 400	277 400	277 400
	Dépenses	1 631 394	1 309 538	1 647 000	1 302 754	1 737 933	2 521 236
	Recettes	1 096 898	1 384 654	2 614 640	1 114 674	1 306 231	1 131 300
	Excédent	1 099 354	1 174 470	2 103 893	1 897 967	1 403 234	1 403 234

002 Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté 2025									
	Administration & communication	Culture	Environnement Energie Changement climatique	Enseignement supérieur et recherche	Innovation & Développement économique	Tourisme	Jeunesse	Fonds stratégique	Total
EFR Brut 31/12	153 676,71 €	301 109,00 €	-5 575,00 €	49 461,00 €	459 381,00 €	167 143,00 €	639,00 €	277 399,55 €	1 403 234,26 €
Apport FS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EFR net R 002	153 676,71 €	301 109,00 €	-5 575,00 €	49 461,00 €	459 381,00 €	167 143,00 €	639,00 €	277 399,55 €	1 403 234,26 €

Le stock de dette de l'établissement est nul et l'état des restes à recouvrer au 13 mars 2026 est de 11 000 € dont 10 000 € (solde Culture GENCAT 2025), 1 000 € (solde groupe langue GENCAT 2025).

Enfin, le plan d'action 2026 représente une ouverture de nouveaux crédits de paiement à hauteur de 2 532 036,02 € (dont 450 K€ pour les entreprises du territoire) pour un total de 27 actions.

L'assemblée est donc invitée à débattre du projet de budget primitif 2026 mettant en œuvre le plan d'action ci-après débattu lors de la séance précédente (AG DOB) et voter les crédits en dépenses et en recettes par chapitre et par section.

Gpe_ACTIONS (Code / Libellé)	Fonction (Code / Libellé)	Mt Voté CP
	01 - Opérations non ventilables	10 700,00
	020 - Administration générale de la collectivité	46 940,00
	020 - Administration générale de la collectivité	136 000,00
	020 - Administration générale de la collectivité	79 719,32
	021 - Personnel non ventilé	10,00
	021 - Personnel non ventilé	1 200,00
	021 - Personnel non ventilé	600 000,00
	57 - Technologies de l'information et de la communication	0,00
	633 - Développement touristique	2 000,00
	67 - Recherche et innovation	0,00
FA11121 - FA11121 EGCT SUIVI	020 - Administration générale de la collectivité	33 000,00
FA11222 - FA11222 OP5 POCTEFA AAP	020 - Administration générale de la collectivité	8 000,00
FA12311 - FA12311 ECO AGRICULTURE	71 - Actions transversales	70 000,00
FA13112 - FA13112 RAPPORTS ANNUELS	57 - Technologies de l'information et de la communication	3 000,00
FA14116 - FA14116 WEB & COM	57 - Technologies de l'information et de la communication	21 500,00
FA14121 - FA14121 SUPPORT EVEN	57 - Technologies de l'information et de la communication	2 000,00
FA14122 - FA14122 COM POSITIONNEMENT	57 - Technologies de l'information et de la communication	9 500,00
FA21215 - FA21215 EIE PILOTE HEUR	67 - Recherche et innovation	1 002 275,00
FA21215 - FA21215 EIE PILOTE HEUR	67 - Recherche et innovation	28 000,00
FA21216 - FA21216 PROJET SUDOE INNOV	67 - Recherche et innovation	45 250,00
FA22131 - FA22131 AIGUA	731 - Politique de l'eau	50 000,00
FA23122 - FA23122 ECONOMIE CIRCULAIRE TEXTILE SUDOE	67 - Recherche et innovation	75 000,00
FA23122 - FA23122 ECONOMIE CIRCULAIRE TEXTILE SUDOE	71 - Actions transversales	24 904,00
FA30000 - FA30000 EVENEMENT SINGULIER CULTURE (15ans)	30 - Services communs	10 000,00
FA31112 - FA31112 PARLEMENT EURO JEUNESSE	338 - Autres activités pour les jeunes	14 000,00
FA31113 - FA31113 GASTRONOMIE	633 - Développement touristique	22 500,00
FA31121 - FA31121 LETS CLEAN UP EUROPE	71 - Actions transversales	10 000,00
FA33000 - FA33000 ERASMUS JEUNE	338 - Autres activités pour les jeunes	43 000,00
FA33111 - FA33111 ESPACES MARINS	731 - Politique de l'eau	2 000,00
FA33231 - FA33231 PROGRAMME MOBILITE RECHERCHE	23 - Enseignement supérieur	91 940,00
FA33231 - FA33231 PROGRAMME MOBILITE RECHERCHE	23 - Enseignement supérieur	3 060,00
FA41113 - FA41113 GROUPE DE LANGUE	30 - Services communs	10 000,00
FA41113 - FA41113 GROUPE DE LANGUE	30 - Services communs	22 000,00
FA43223 - FA43223 23 CULT AAP	30 - Services communs	29 257,02
FA43224 - FA43224 24 CULT AAP	30 - Services communs	34 000,00
FA43225 - FA43225 25 CULT AAP	30 - Services communs	60 500,00
FA43225 - FA43225 25 CULT AAP	30 - Services communs	0,00
FA43226 - FA43226 26 CULT AAP	30 - Services communs	7 000,00
FA63000 - FA63000 NAUTISME	633 - Développement touristique	15 000,00
FA63100 - FA63100 GROUPE PECHE	631 - Agriculture, pêche et agro-alimentaire	2 000,00
FA73000 - FA73000 NEXT-MED	731 - Politique de l'eau	35 500,00
FA73100 - FA73100 LIFE GOV KIDS	731 - Politique de l'eau	1 000,00
	01 - Opérations non ventilables	10 700,00
	020 - Administration générale de la collectivité	1 403 234,26
	020 - Administration générale de la collectivité	570 000,00
	020 - Administration générale de la collectivité	119 019,32
	23 - Enseignement supérieur	180 000,00
	30 - Services communs	140 000,00
	633 - Développement touristique	45 000,00
	67 - Recherche et innovation	70 000,00
	71 - Actions transversales	30 000,00
FA11222 - FA11222 OP5 POCTEFA AAP	020 - Administration générale de la collectivité	66 300,00
FA12311 - FA12311 ECO AGRICULTURE	71 - Actions transversales	50 000,00
FA21215 - FA21215 EIE PILOTE HEUR	67 - Recherche et innovation	634 815,92
FA21216 - FA21216 PROJET SUDOE INNOV	67 - Recherche et innovation	85 000,00
FA22131 - FA22131 AIGUA	731 - Politique de l'eau	54 000,00
FA31112 - FA31112 PARLEMENT EURO JEUNESSE	338 - Autres activités pour les jeunes	15 000,00
FA33000 - FA33000 ERASMUS JEUNE	338 - Autres activités pour les jeunes	48 000,00
FA41113 - FA41113 GROUPE DE LANGUE	30 - Services communs	15 000,00

DELIBERATION N°26_03_03

Assemblée Générale du 26 mars 2026

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, relatif à un Groupement de Coopération Territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupement de ce type,

Vu la convention et les statuts modifiés de l'Eurorégion signés par les Présidents Membres du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), le 18 juin 2009, et révisés le 4 octobre 2021,

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

Vu la délibération n° 26_03_01 relative à l'adoption du compte financier unique 2025 qui ne fait apparaître aucun besoin de financement de la section d'investissement,

Vu la délibération n° 26_03_02 relative à l'affectation du résultat 2025,

Vu la délibération n° 25_12_01 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026,

Vu l'avis des commissions thématiques,

Vu les documents budgétaires annexés à la présente,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DECIDE :

Article 1er :

Tel que présenté dans le rapport et annexé à la présente délibération, le budget 2026 est adopté à hauteur de :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédite d'investissement votée au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	129 719,32	10 700,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 119 019,32
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	129 719,32	129 719,32

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédite de fonctionnement votée au titre du présent budget	2 532 036,02	2 003 115,92
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Resultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 403 234,26
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 532 036,02	3 406 350,18
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 661 755,34	3 536 069,50

Article 2 :

En application des statuts et du corpus de règles financières adoptés par l'établissement, les participations des membres au titre de l'exercice 2026 sont adoptées dans les conditions suivantes :

Recettes de participations des membres BP2026	INNOVATION	TOURISME	ENV-ENERGIE- CHGT CLIMATIQUE	CULTURE	Groupe Langues	ENS SUP & RECH	Groupe Jeunesse	AD GENERALE	Total
Gouv de Catalogne	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	72 000,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	447 000,00 €
Gouv des Iles Baléares	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €	5 000,00 €	36 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €	171 000,00 €
Région Occitanie	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	72 000,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	447 000,00 €
Fonds de l'UE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	294 108,10 €	938 115,92 €
Total	70 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €	140 000,00 €	15 000,00 €	180 000,00 €	15 000,00 €	864 108,10 €	2 003 115,92 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

**La Présidente en exercice,
 Margalida PROHENS RIGO**

**Et par délégation
 Xavier BERNARD-SANS,
 Secrétaire Général**

Signed with Eurosign

xavier.bernard-sans

xavier.bernard-sans
 xavier.bernardsans@euroregio-epm.eu

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie